



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLÉMENTS CRITIQUES ADOPTE UN RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

LE 2 FÉVRIER 2012 - MONTRÉAL, QUÉBEC – **Corporation Éléments Critiques** (TSX.V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) est heureuse d'annoncer que son conseil d'administration (le « **Conseil** ») a adopté un régime de droits des actionnaires (le « **Régime** ») afin de promouvoir un traitement équitable des actionnaires advenant qu'une offre publique d'achat soit présentée à l'égard de Corporation Éléments Critiques. Le Régime prendra effet aujourd'hui et donnera plus de temps au Conseil et aux actionnaires pour étudier toute offre publique d'achat non sollicitée à l'égard de la Société. Le Régime est conçu de manière à décourager les offres publiques d'achat coercitives ou inéquitables et il donne plus de temps au Conseil pour rechercher d'autres solutions afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, le cas échéant, dans l'éventualité d'une offre publique d'achat non sollicitée.

Le Régime n'a pas été adopté en réponse à une proposition précise ni en prévision d'une proposition précise visant l'acquisition du contrôle de Corporation Éléments Critiques. Le Régime est sujet à l'approbation de la Bourse de Croissance TSX et doit être ratifié par les actionnaires de Corporation Éléments Critiques à sa prochaine assemblée qui se tiendra le 9 mars 2012. À moins qu'il ne soit terminé en vertu de ses dispositions, le Régime cessera à la levée de la troisième assemblée annuelle des actionnaires suivant l'assemblée au cours de laquelle le Régime est ratifié par les actionnaires, à moins que le Régime soit reconfirmé et prolongé lors de cette assemblée.

Le Conseil est d'avis que la récente incertitude économique et ses conséquences sur les marchés boursiers peuvent créer un contexte favorisant la présentation d'une offre publique d'achat opportuniste à l'égard de Corporation Éléments Critiques. Cette offre ne servirait pas nécessairement les intérêts de tous les actionnaires. Par conséquent, le Conseil a adopté le Régime dont les actionnaires de Corporation Éléments Critiques bénéficieraient si une offre était présentée à l'égard de la Société.

Les droits émis en vertu du Régime ne pourront être exercés que lorsqu'une personne, y compris une personne liée à celle-ci, acquiert ou annonce son intention d'acquérir au moins 20 % des actions en circulation de Corporation Éléments Critiques sans respecter les dispositions du Régime relativement à une « offre autorisée » ou sans l'approbation du conseil. Dans l'éventualité d'une acquisition de ce genre, chaque droit pourrait être exercé par un porteur de droit autre que l'acquéreur et les personnes liées à ce dernier, pour souscrire des actions de Corporation Éléments Critiques à un prix substantiellement inférieur à leur cours au moment d'un tel événement.

En vertu du Régime, une « offre autorisée » est une offre qui est faite à tous les actionnaires de Corporation Éléments Critiques et qui peut être acceptée pendant une période d'au moins 60 jours. Si, à l'expiration de la période de 60 jours, au moins 50 % des actions en circulation, autres que celles qui appartiennent à l'initiateur et à certaines parties qui lui sont liées, ont été

déposées, l'initiateur peut prendre livraison des actions et en régler le prix, mais il doit prolonger l'offre pour une période additionnelle de 10 jours pour permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions.

Le Régime procurera au Conseil et aux actionnaires plus de temps pour pleinement évaluer toute offre publique d'achat non sollicitée à l'égard de la Société sans pression additionnelle, pour permettre au Conseil de poursuivre, le cas échéant, d'autres solutions pour maximiser la valeur pour les actionnaires et pour donner plus de temps afin que des offres concurrentielles puissent être présentées.

Une copie complète du Régime sera disponible prochainement sur SEDAR à www.sedar.com.

À PROPOS DE CORPORATION ELEMENTS CRITIQUES

Corporation Éléments Critiques travaille activement au développement de son Projet Rose, un projet de lithium-tantale situé au Québec, dont elle détient 100 % des parts.

La Société a récemment publié une analyse financière du Projet Rose qui est basée sur des prédictions de prix de 260 \$ US/kg (118 \$/lb) pour le Ta₂O₅ contenu dans le concentré de tantalite et de 6 000 \$ US/t pour le carbonate de lithium (Li₂CO₃). **Le taux de rendement interne (« TRI ») du Projet Rose est estimé à 25 % après impôts et la valeur actualisée nette (« VAN ») à 279 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. La période de recouvrement est estimée à 4,1 ans. Le TRI avant impôts du Projet Rose est estimé à 33 % et la VAN à 488 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %.** (Une ressource minérale n'est pas une réserve si elle n'a pas démontré sa viabilité économique.)

Le Projet Rose contient actuellement une Ressource Minérale conforme au Règlement 43-101 de **26,5 millions de tonnes de Ressources Minérales Indiquées à une teneur de 1,30 % Li₂O Eq. ou 0,98 % Li₂O et 163 ppm Ta₂O₅ et 10.7 millions de tonnes de Ressources Minérales Présumées à une teneur de 1,14 % Li₂O Eq. ou 0,86 % Li₂O et 145 ppm Ta₂O₅.**

La Société est actuellement en appel d'offres pour chacun des secteurs contenus dans l'étude de faisabilité. Genivar mène aussi une étude environnementale, et *Acme Metallurgical Ltd* de Vancouver s'occupe du volet métallurgie du projet.

Le portfolio de Corporation Éléments Critiques inclut aussi des projets de terres rares et de tantale-niobium dans les montagnes Rocheuses en Colombie-Britannique, ainsi qu'une participation de 50 % dans le projet Croinor situé au Québec, lequel contient des Ressources Minérales Mesurées et Indiquées conformes au Règlement 43-101 de 814 228 tonnes à 9,11 g/t Au pour 238 414 onces d'or à une teneur de coupure de 5 g/t Au.

Jean-Sébastien Lavallée (OGQ # 773), géologue, actionnaire, président et chef de la direction de la Société et Personne Qualifiée selon le Règlement 43-101, a révisé et approuvé le contenu technique du présent communiqué.

RENSEIGNEMENTS :

Relation avec les investisseurs :

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.
Président et chef de la direction
819-354-5146
president@cecorp.ca
www.cecorp.ca

Relations publiques Paradox
514-341-0408

Médias :

Frédéric Bérard
Vice-président, Affaires financières et réglementaires et
directeur général du bureau de Montréal
HKDP Communication et affaires publiques
514-395-0375
fberard@hkdp.qc.ca

Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires (telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX) n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.